

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025

DEL-2025-28

L'An deux mille vingt-cinq, le 30 janvier, à 15 heures 30, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 23/01/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,
MM. BACHELLARD, BARRY, BARTHALAIS, CALONE, COUTIER, PAULY, PELLARIN,
PEUGNIEZ.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BOUVARD C, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, FONTAINE,
GAUDIN, PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. AEBISCHER, GILET, HACQUIN, JACQUES.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : MM. CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, DUGAVE, REY, SONNERAT.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANÇOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, CATTANÉO.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mmes CECCON, WENDLING,
MM. BOUCHET, FROSSARD, GENOUD, GEORGES, SAILLET.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mme BRUNO,
MM. BOUCLIER, DAVIET, FOURNET, MARIAS, ROLLIN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, LAFARIE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER,
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BARON, BLOUIN, BONTEMPS, BOUVARD M, BURNET,
CALLET, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P,
CLEVY, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, DUNAND, EVERAERE, GILLET, GONDA, GRANGER,
GUILLOTTE, GYSELINCK, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-
GERMAIN, LEOTY, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MARTIN-COCHER, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI,
PEROU, PERRET, PERY, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, SIBILLE, TOURNIER, VILLARD,
VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes BONTEMS, CARRERA, CHEREL, CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY,
ROUSSET,
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LOUVEAU, RAVAUD, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 108
Présents : 44
Membres habilités à prendre part au vote : 108
Votants : 44
Représentés par mandat : 6

Objet : COMMUNE D'EVIAN-LES-BAINS - DELIBERATION CONCORDANTE DU SYANE RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

Rapport présenté par Mme Pascale PARIS

Conformément aux statuts du SYANE, la compétence Eclairage Public peut s'exercer selon deux options, au choix des collectivités adhérentes :

- Option A, qui concerne l'investissement,
- Option B, qui concerne l'investissement et l'exploitation / maintenance.

Le transfert de compétence s'effectue par délibérations des collectivités.

La commune d'EVIAN-LES-BAINS a transféré la compétence Eclairage Public au SYANE en date du 29 juillet 2023, selon l'option A.

Elle a souhaité confier au SYANE le projet de rénovation globale du patrimoine « Eclairage Public » communal, incluant des objectifs de performance énergétique et de niveaux de services. Ce projet intègre la modernisation, la rénovation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public et de certaines installations connexes, notamment les installations festives, la Signalisation Lumineuse Tricolore (SLT) et l'éclairage d'équipements sportifs extérieurs.

Les travaux de modernisation et de rénovation sont prévus sur une durée de 2 ans, l'exploitation et la maintenance des installations sur une durée de 8 ans.

Un Marché Global de Performance va être conclu et à ce titre, des modalités et conditions administratives, techniques et financières spécifiques d'exercice de la compétence « Eclairage Public » vont être mises en œuvre, au travers d'une convention cadre incluant un mandat de maîtrise d'ouvrage.

Dans ce cadre, la commune d'EVIAN-LES-BAINS souhaite modifier la compétence Eclairage Public transférée, en passant de l'option A à l'option B.

Cette délibération sera présentée au Conseil municipal de la commune d'EVIAN-LES-BAINS du 17 mars 2025.

Afin de pouvoir notifier le Marché Global de Performance avant la fin de la durée de validité des offres, il est nécessaire que le SYANE délibère pour acter le transfert de compétence selon l'option B, l'entrée en vigueur du transfert de compétence étant conditionnée par la délibération concordante de la commune d'EVIAN-LES-BAINS.

Les membres du Comité sont invités :

1. à accepter le transfert de la compétence Eclairage Public par la commune d'EVIAN-LES-BAINS, selon l'option B, l'entrée en vigueur du transfert de compétence étant conditionnée par la délibération concordante de la commune d'EVIAN-LES-BAINS.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,


Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE